
Nos manifestes

Dans le cadre de ses mandats, l'Association a pris position fermement pour dénoncer des projets ou des actions mettant en péril le patrimoine de Potton ou encore pour promouvoir une meilleure gestion de ce patrimoine.

En 1999, la coupe à blanc effectuée par Domtar dans les monts Sutton a été vertement critiquée par le conseil d'administration dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir* : « *Les coupes à blanc de Domtar dans le canton de Potton doivent cesser immédiatement. De plus, il est impérieux que la Municipalité de Potton revoie sa politique de gestion forestière, en particulier qu'elle révoque la mesure d'exception qui permet des coupes à blanc de boisés "moribonds" ».*

Aucun résultat, le gouvernement appuyant l'entreprise sous prétexte de récupérer la matière ligneuse des arbres endommagés par le verglas de 1998.

Soulignons le revirement de situation en 2004 : Domtar cède ses propriétés dans les monts Sutton à Conservation de la nature. La Réserve naturelle des Montagnes-Vertes est créée.



Étang Fullerton, Réserve naturelle des Montagnes-Vertes – Photographie de Claude Duhaïne

En 2005, le président Hans Walser s'adresse comme suit au Conseil municipal dans le but d'inciter la Municipalité à prendre des mesures pour protéger et valoriser notre patrimoine.

LE PATRIMOINE PAYSAGER ET BÂTI DU CANTON ET SA CONSERVATION

L'Association du patrimoine croit que le temps est venu de poser quelques gestes concrets dans le dossier patrimonial et soumet, par la présente, deux recommandations à la Municipalité visant la conservation de certaines composantes de notre patrimoine paysager et bâti.

Le patrimoine paysager

L'Association du patrimoine avait entamé en 2004 une campagne de sensibilisation de la communauté sur le patrimoine paysager, qui a abouti le 14 mai 2005 à un atelier auquel la Municipalité a activement participé. Une synthèse des exposés de l'atelier ouvre la voie à la poursuite de cette campagne de sensibilisation.

À présent, il est possible de conclure que le reboisement arbitraire d'anciens champs et prairies avec des conifères par des propriétaires a eu un effet très négatif sur les paysages de plusieurs secteurs du Canton. Nous pensons que le temps est venu d'établir un contrôle du reboisement avec des conifères et qu'une mesure dans ce sens serait bien acceptée par la population.

L'Association du patrimoine recommande donc à la Municipalité d'adopter un règlement qui établira un contrôle du reboisement avec des conifères ayant comme but le maintien de la qualité de nos paysages.

L'Association du patrimoine n'est évidemment pas qualifiée pour proposer un règlement détaillé, mais nous pensons à une procédure obligeant l'intervenant à soumettre une demande de permis pour son projet de reboisement à l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité. Avec la demande, la Municipalité exigerait une description de l'impact du projet sur la qualité du paysage, ayant comme critères l'intégration du nouveau boisé dans l'environnement immédiat et son effet sur les vues, s'il y a lieu. Une révision de la demande par le CCU pourrait être souhaitable.

Patrimoine bâti

Depuis plusieurs années, l'Association du patrimoine poursuit la sensibilisation de la communauté sur notre patrimoine bâti. À l'occasion du Festival multiculturel, une exposition de photos illustrant très clairement la perte et la détérioration de notre patrimoine bâti a été présentée. Nous pensons que le temps est venu de stopper cette détérioration.

L'Association du patrimoine recommande donc à la Municipalité de prendre les mesures suivantes :

- 1. À court terme, adopter un règlement ayant comme but d'éviter la démolition et la modification sans permis de tout immeuble situé dans le cœur du village.**
- 2. Entamer un processus de planification visant le maintien et la mise en valeur des structures patrimoniales situées dans le cœur du village et ailleurs dans le Canton, selon les critères de citation prévus par la Loi sur les biens culturels du Québec, avec une attention particulière aux immeubles suivants : la maison Gillanders (bibliothèque), la maison Reilly et l'ancienne école abritant le CLSC.**

L'Association du patrimoine se fera un plaisir de travailler avec la Municipalité autant pour la planification et le financement du projet que pour la communication avec le public.

L'Association du patrimoine est prête à rencontrer les représentants de la Municipalité pour de plus amples informations.

Ce message est répété année après année depuis, sans grand succès. En ce qui concerne les paysages, il y a, en 2014, une petite ouverture pour mieux contrôler les broussailles sur les bords des chemins municipaux. Quant au patrimoine bâti, les édifices patrimoniaux de Mansonville sont répertoriés en 2007 et le Plan d'implantation et d'intégration architecturale du village (PIIA) est révisé. Toutefois, la maison Gillanders est démolie en juillet 2008 pour faire place à un stationnement, inutilisé depuis! L'ancienne école bâtie en 1922 est démolie, elle aussi, en 2008 pour

faire place à un édifice neuf qui abrite le point de service du Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog. Heureusement, la nouvelle bâtisse reprend le style architectural de l'ancienne.

L'Association instaure, le 24 juin 2006, la Journée du patrimoine et rediffuse à cette occasion son message :

Nous publions ce document à l'occasion de notre Journée du patrimoine 2006 pour informer le public des objectifs de l'Association du patrimoine de Potton et solliciter son appui en vue de leur réalisation.

Mission

Notre mission est de faire connaître et de promouvoir la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager, archéologique et historique du canton de Potton au bénéfice de tous les citoyens.

Pourquoi se préoccuper de notre patrimoine?

Le paysage urbanisé du village et les paysages hors village reflètent notre identité et notre unicité. La préservation et la mise en valeur de notre patrimoine bâti ont le potentiel pour créer un cœur de village unique et attrayant et améliorer la qualité de notre cadre de vie. L'unicité de notre patrimoine peut devenir un avantage compétitif pour le développement de notre canton comme région touristique et récréative.

Que pouvez-vous faire comme citoyens?

Appuyez l'Association du patrimoine de Potton. Agissez selon sa mission. Parlez-en à vos amis, voisins et conseillers élus! Exprimez votre appui à une prise en charge collective de notre patrimoine.

Appel à l'Administration municipale

En septembre 2005, nous avons soumis les recommandations suivantes à la Municipalité :

- 1. Adopter un règlement exigeant l'obtention d'un permis pour la plantation de conifères.*
- 2. Adopter un règlement rendant obligatoire l'obtention d'un permis pour la démolition de tout édifice dans le centre du village.*
- 3. Entamer la planification de la préservation et de la mise en valeur de notre patrimoine bâti ainsi que sa protection juridique.*

Nous demandons à la Municipalité d'annoncer publiquement sa position sur ces recommandations et de s'engager à entamer un processus de consultation publique et de planification pour la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine.

Juin 2006 — Hans Walser, président de l'APP

À chaque année depuis, l'APP formule le même appel, espérant que les autorités municipales se sensibiliseront à l'importance des enjeux patrimoniaux.

Ces recommandations ont pris la forme d'un avant-projet de politique patrimoniale soumis au Conseil municipal le 27 octobre 2011. Ce document synthétise les préoccupations de l'Association. Le texte intégral de ce projet est disponible sur le site Web de l'Association, patrimoinepotton.org, sous l'onglet *Téléchargements – Archives diverses*.

Le Conseil municipal ne donnera pas suite à ce projet de politique patrimoniale, qu'il avait pourtant lui-même commandé.

L'Association continuera de 2012 à aujourd'hui à presser le Conseil municipal d'agir. Sans succès. La plupart de nos recommandations ne demandent pas d'investissements nouveaux. Leur mise en œuvre exige toutefois une volonté politique qui a fait défaut jusqu'à maintenant. Mais nous espérons toujours que l'intérêt public prévaudra. Le futur social et économique de Potton passe par un développement durable qui ne peut qu'intégrer la protection et la mise en valeur de notre patrimoine, notre richesse collective.

En terminant, soulignons que le conseil d'administration dénonce en 2013, puis en 2015 les projets de tour de communication de Bell mobilité, au nom de la protection des paysages. Elle obtient gain de cause en 2013, Bell construisant une seule tour au lieu de deux et l'implantant à un endroit moins néfaste pour les paysages. Le projet de 2015, la tour dans le secteur Sugar Loaf, est toujours à l'étude.
